

Assainissement

Le 17 avril a eu lieu une visite de contrôle à la station d'épuration. Ces visites périodiques permettent aux services du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) dépendant du Conseil Général, de venir contrôler en présence des élus et du gestionnaire de la station (Véolia, en ce qui nous concerne) que l'ensemble fonctionne « normalement ».

Quand on pénètre dans cette enceinte et qu'avec des yeux de néophyte on voit la façon dont tout cela fonctionne, on a largement de quoi s'étonner puis s'interroger, au point de finir par avoir la désagréable impression de se trouver au cœur d'une sorte de calamité écologique avérée (mais ceci est une impression tout à fait personnelle).



Cette visite du SATESE comporte deux volets : un constat visuel sur l'état des installations et celui des effluents en cours de traitement puis un volet scientifique basé sur des prélèvements à différents niveaux à des fins d'analyses. Un rapport écrit est ensuite adressé à la mairie.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, pour les personnes curieuses ou intéressées, le fonctionnement de cet équipement dont le principe est dit de « boues activées » :

1. Les eaux usées pénètrent dans la station au rythme de 100 m³ par jour (par temps sec). Un système appelé « dégrilleur » permet d'arrêter tout ce qui n'est pas soluble ou qui ne relève pas du traitement des eaux : éponges, serpillières, tampons, lingettes, papiers autres qu'hygiéniques et bien d'autres objets hétéroclites (dont la liste serait longue à

établir) qui n'arrivent là que parce qu'ils ont été mis directement dans un regard d'égout. Le dégrilleur est suivi d'un bac dégraisseur qui récupère également les sables.



2. Le bassin d'aération dans lequel tombent les effluents est l'élément le plus volumineux. Il stocke une importante quantité d'eaux usées mise en mouvement par une turbine centrale à raison de 10 h par jour. Ce brassage a pour but l'oxygénation des eaux, processus accélérant la dégradation des matières en suspension par les bactéries.



3. Par un système de vase communiquant, les eaux du bassin d'aération passent dans un second bassin dit de décantation ou clarificateur. Dans celui-ci, il n'y a pas de mouvement, les matières en suspension se déposent donc dans le fond. L'eau claire de surface s'écoule dans la rigole cernant ce bassin et va rejoindre le milieu naturel dans la forêt.



4. Les mousses surnageant sur le clarificateur et contenant essentiellement des graisses sont poussées par le pont racleur vers une fosse de stockage dans laquelle elles s'accumulent lentement jusqu'à leur prise en charge par le camion-pompe de Véolia qui les redirigent vers une autre unité de traitement.



5. L'exutoire, qui récupère les eaux épurées sortant du clarificateur est un fossé filant vers la forêt dans lequel les eaux s'infiltrent tout au long de leur progression.



6. Les boues de déposant dans le fond du bassin de décantation sont redirigées par pompage programmé vers le bassin d'aération de façon à être mélangées avec les effluents récemment arrivés. Quand la concentration des boues devient élevée, le pompage est dirigé manuellement vers les lits de sable.



7. Les lits de sable ou « lits de séchage » permettent à l'eau contenue dans les boues prélevées de s'infiltrer dans le sol. Sous l'effet de l'infiltration, du soleil et du vent, il subsiste au bout d'un certain temps une croûte craquelée de matières partiellement asséchées. Ces boues séchées sont raclées manuellement et amenée vers l'aire de stockage.



8. L'aire de stockage est très sommaire. Elle consiste simplement une fosse creusée à même le sol dans laquelle s'entassent les boues séchées. Celles-ci représentent un volume annuel de 590 m³. Un seul cultivateur de la région exploitant des terres sur St Aubin d'Ecroville a accepté de prendre en charge ces résidus. Une convention a été passée avec lui lors de l'élaboration du plan d'épandage.



Le constat visuel

établi lors de la visite du 17 avril

- Les barreaux du « dégrilleur » sont encombrés et obstrués sur un tiers de leur hauteur, bien que nettoyés tous les jours par l'agent chargé de la surveillance. Une obstruction plus prononcée peut provoquer en période de gros débit un débordement des eaux entrantes qui se répandent alors directement dans la nature. Compte tenu de tout ce qui a déjà été vu sur le sol, cela se

produit de temps à autre, notamment en période de pluie quand les eaux d'infiltration ou les eaux de gouttières illégalement rejetées dans le réseau d'assainissement viennent augmenter de façon significative les volumes à traiter. Bonjour l'environnement... Ce qui est retiré quotidiennement du bac de dégrillage est stocké dans des poubelles.

- Dans le bac d'aération la turbine fonctionne à plein régime et brasse violemment les eaux. La déléguée du Conseil Général fait part de ses inquiétudes concernant la couleur du contenu. Cette teinte boueuse, d'un marron soutenu trahit une eau très chargée en matières, preuve d'un dysfonctionnement certain. La consultation du registre tenu quotidiennement par l'agent de Véolia fournit l'explication. Le mois de mars particulièrement pluvieux a empêché les pompages de boues en direction des lits de séchage. Il s'en suit dès lors une très forte concentration en boues dans l'ensemble de l'installation. Ces matières non prélevées des bassins s'accumulent dans l'installation et ne s'éliminent que par effet de chasse d'eau lorsque, par fortes averses, un volume important d'eau arrive à la station en un court espace de temps. On peut alors parler de dysfonctionnement car, dans ces cas de figure, l'eau qui sort de la station et file dans l'exutoire n'a plus rien à voir avec de l'eau claire, comme cela devrait être.

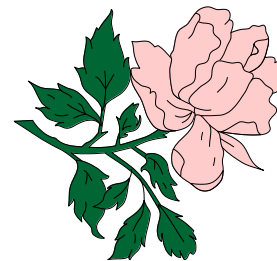
- L'aire de stockage des boues séchées est pleine à moitié. Elle est en partie inondée et dégage une odeur pestilentielle. L'enlèvement de ces boues n'est malheureusement pas régulier.



Les analyses

Des prélèvements sont effectués aux différents stades du traitement. et les laboratoires du SATESE fournissent les résultats chiffrés, les conclusions tirées de la visite ainsi que les conseils dont le gestionnaire de l'affermage doit tenir compte. Sans entrer dans les détails des compositions chimiques ou

des teneurs en tel ou tel élément des divers prélèvements, les différents partenaires qui sont amenés à interpréter ces bilans de fonctionnement (SATESE, Agence de l'Eau, SYDAR) sont unanimes : cette station d'épuration fonctionne médiocrement, sans tenir compte du fait qu'elle ne répond plus du tout aux normes en vigueur (notamment, dans la non prise en charge du traitement des nitrates). Ces résultats alarmants n'ont rien à voir avec la capacité de notre station à traiter un volume d'effluents en constante augmentation. On pourrait même dire que l'on n'est pas à quelques dizaines de m³ près. Le problème réside en fait dans ce qui n'est pas traité, ce que l'on ne prenait pas en compte il y a trente ans, âge de nos installations, et dont le traitement est aujourd'hui une obligation.



Si la municipalité n'avait pas une volonté affichée de remédier à tous ces problèmes de pollution (car c'est bien de cela qu'il s'agit), la commune serait déjà sous le coup d'une mise en demeure de l'Etat et d'une injonction à mettre en œuvre des solutions pour remédier aux divers problèmes. Les dossiers et études déposés à la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt), au Conseil Général, à l'Agence de l'eau, les multiples réunions, sont autant de garanties de notre volonté d'agir.

Joël Baude

**Il est formellement interdit
de raccorder les évacuations
d'eaux pluviales des
gouttières vers les regards
d'évacuation des eaux usées
menant au réseau
d'assainissement collectif.**